



Cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés



Doha, 23-27 janvier 2022

Distr. générale
16 mars 2021
Français
Original : anglais

Comité préparatoire de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

Première session

New York, 24-28 mai 2021

Ordre du jour provisoire annoté

Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la session.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Préparatifs de la Conférence :
 - a) s'agissant de l'organisation et de la procédure ;
 - b) s'agissant du fond.
4. Adoption de l'ordre du jour provisoire de la deuxième session du Comité préparatoire.
5. Examen du projet de document final de la Conférence.
6. Questions diverses.
7. Adoption du rapport du Comité préparatoire sur les travaux de sa première session.

Annotations

Conformément au paragraphe 2 de la résolution [74/232](#) B de l'Assemblée générale, le Comité préparatoire de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés tiendra sa première session du 24 au 28 mai 2021 au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York. Il s'attèlera aux préparatifs de fond de la Conférence, notamment l'examen des progrès faits dans la préparation et l'organisation de la Conférence et l'évaluation d'ensemble de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 par les pays les moins avancés et leurs partenaires de développement ; le recensement des politiques internationales et nationales qui donnent de bons résultats, à la lumière de l'évaluation qui aura été faite, ainsi que les perspectives et les problèmes nouveaux et les moyens d'y faire face ; le renouvellement de l'engagement



pris de répondre aux besoins propres aux pays les moins avancés ; l'engagement de la communauté internationale à renforcer, en complément des ressources internes, son appui et son action en faveur des pays les moins avancés.

2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Le Comité préparatoire devrait adopter l'ordre du jour recommandé à sa session d'organisation et approuver son programme de travail.

3. Préparatifs de la Conférence

a) Organisation et procédure

Le Comité préparatoire devrait étudier les questions de procédure et d'organisation, notamment le projet de règlement intérieur provisoire et l'ordre du jour de la Conférence.

Le Comité préparatoire entendra des exposés sur les modalités d'organisation de la Conférence, de la part notamment du pays hôte.

b) Préparatifs de fond

Le Comité préparatoire est chargé de s'occuper des préparatifs de fond de la Conférence, en particulier sur la base des rapports nationaux et des rapports des réunions régionales d'examen.

Conformément à la résolution [73/242](#) de l'Assemblée générale, la Conférence a notamment pour mandat de procéder à une évaluation d'ensemble de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 par les pays les moins avancés et leurs partenaires de développement, de mettre en commun les pratiques optimales et les enseignements tirés de l'expérience et de recenser les obstacles et les difficultés rencontrés, ainsi que les mesures et initiatives à prendre pour les surmonter. Elle devrait aussi recenser les politiques internationales et nationales qui donnent de bons résultats, à la lumière de l'évaluation qui aura été faite, ainsi que les perspectives et les problèmes nouveaux et les moyens d'y faire face. Elle est aussi l'occasion de réaffirmer l'engagement pris par la communauté internationale, lors des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, notamment dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, de l'Accord de Paris et du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), de répondre aux besoins propres aux pays les moins avancés. Enfin, elle est chargée d'engager la communauté internationale à renforcer, en complément des ressources internes, son appui et son action en faveur des pays les moins avancés et, à cet égard, d'élaborer et d'adopter un partenariat renouvelé entre les pays les moins avancés et leurs partenaires de développement, y compris le secteur privé, la société civile et les États, à tous les niveaux.

Pour l'examen du point 3 b), le Comité préparatoire sera saisi des documents suivants :

- a) Rapport de la réunion régionale d'examen pour l'Afrique et pour Haïti ;
- b) Rapport de la réunion régionale d'examen pour l'Asie et le Pacifique et pour le Yémen ;
- c) Documents d'information :
 - i) Rapport du Secrétaire général sur l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 ;

- ii) *Lessons Learned: Implementing the Istanbul Programme of Action for Least Developed Countries for the Decade 2011–2020* (Enseignements tirés de la mise en œuvre du Programme d’action d’Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020) (Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, 2020)¹ ;
- iii) *United Nations Support to the Least Developed Countries* (Appui apporté par l’ONU aux pays les moins avancés) (Bureau de la Haute-Représentante, 2020)² ;
- iv) Rapport du Bureau de la Haute-Représentante sur la situation des pays les moins avancés en 2021 (à paraître) ;
- v) Chapitre VII (Cadre du Programme d’action en faveur des pays les moins avancés) du rapport de la vingt-deuxième session du Comité des politiques de développement³ ;
- vi) Chapitre VII (sur les contributions à la Conférence) du rapport de la vingt-troisième session du Comité des politiques de développement⁴ ;
- vii) Rapport 2020 sur les pays les moins avancés (publication des Nations Unies, 2020) ;
- viii) Rapport du Secrétaire général et de la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l’homme sur le droit au développement⁵ ;
- ix) Rapports relatifs aux réunions préparatoires :
- a. Progrès dans la mise en œuvre des domaines prioritaires du Programme d’action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (Commission économique pour l’Afrique)⁶ ;
 - b. *Blended Finance in the Least Developed Countries 2020* (Financement mixte dans les pays les moins avancés, 2020) (Fonds d’équipement des Nations Unies et Organisation de coopération et de développement économiques, 2020) ;
 - c. *Policy brief: COVID-19 – tackling the jobs crisis in the least developed countries* (Note de synthèse : remédier à la crise de l’emploi dans les pays les moins avancés) (Organisation internationale du Travail) ;
 - d. Déclaration ministérielle sur l’accélération de l’industrialisation dans les pays les moins avancés (Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et Bureau de la Haute-Représentante)

Les délégations auront la possibilité de faire une déclaration générale au titre du point 3 b) de l’ordre du jour. Les déclarations des délégations s’exprimant au nom d’un groupe d’États ne devront pas dépasser sept minutes, celles des délégations

¹ Voir www.un.org/ohrlls/news/lessons-learned-implementing-istanbul-programme-action-least-developed-countries-decade-2011. Les pays suivants ont présenté un rapport national : Bangladesh, Béning, Bhoutan, Burkina Faso, Cambodge, Comores, Éthiopie, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Ouganda, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, Sierra Leone, Soudan, Soudan du Sud, Tuvalu et Zambie. Ces rapports peuvent être consultés sur le site Web de la Conférence.

² Voir www.un.org/ohrlls/news/united-nations-support-least-developed-countries.

³ E/2020/33.

⁴ E/2021/33.

⁵ A/HRC/45/21.

⁶ E/ECA/COE/39/15. Consultable à l’adresse <https://repository.uneca.org/bitstream/handle/10855/43930/b1199020x.pdf?sequence=1&isAllowed=y>.

s'exprimant au nom d'un seul État cinq minutes, et celles des orateurs ne s'exprimant pas au nom d'un État quatre minutes.

4. Adoption de l'ordre du jour provisoire de la deuxième session du Comité préparatoire

À sa première session, le Comité préparatoire souhaitera peut-être adopter l'ordre du jour de sa deuxième session et des décisions sur l'organisation de ses travaux.

5. Examen du projet de document final de la Conférence

Le Comité préparatoire devrait examiner les contributions au projet de document final de la Conférence, notamment ses premiers éléments et la marche à suivre pour l'établissement de sa version définitive.

7. Adoption du rapport du Comité préparatoire sur les travaux de sa première session

Le Comité préparatoire adoptera le rapport sur les travaux de sa première session, lequel sera de nature procédurale. Il se penchera davantage sur ce rapport et en arrêtera la version définitive à sa seconde session (du 26 au 30 juillet 2021), avant de le soumettre à la Conférence (Doha, du 23 au 27 janvier 2022).
